

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 avril, le conseil municipal de la commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire dans la petite salle des fêtes de VALLANS à 18 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 23 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14

PRÉSENTS : BOUCHET Cédric, DAVID Nadège, MAGNON Jean-Luc, LEFEVRE Sébastien, TEXIER Michaël, BRUCHIER Christian, CAILLAUD Laurent, LEM Jean-François, GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, DUBOIS Olivier, PASTUREAU Stéphan, CAILLE Olivier

EXCUSÉS : MARCHE Pascal (pouvoir à BOUCHET Cédric), DEGORCE Laëtitia

ABSENTS :

Secrétaire de séance : PASTUREAU Stephan

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2021**

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

◦ Mise en conformité du parc éclairage public

- **SALLE DES FETES**

◦ Clôture de la régie

◦ Modification du règlement de location (adaptation au passage à la facturation)

- **ACHAT MATERIEL**

◦ Défibrillateur

- **TERRAIN MULTISPORT**

◦ Présentation des devis (plateforme, city-stade...)

- **ANIMATIONS COMMUNALES**

◦ Accueil du spectacle « t'emmêle pas » le 21 juin

◦ Préparation du 14 juillet (conditions sanitaires, animation, repas, tarif, feu d'artifice...)

QUESTIONS DIVERSES

◦ Achat Lamier

◦ Point Elections régionales et départementales

◦ Réflexion sur la hauteur des clôtures

◦ Réflexion sur l'attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 MARS 2021**

- **VOTE DES TAUX TAXES FONCIERES**

- **DECISIONS MODIFICATIVES**

◦ Budget du local commercial (intégration du déficit d'investissement)

◦ Budget communal (nouvelles recettes)

- **SALLE DE MOTRICITE**

◦ Subvention

◦ Résultat de la consultation et choix des entreprises

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

◦ Offre IRIS

- **REGIE COMMUNALE**

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 30/04/2021

- Modification de la régie bibliothèque
- **ADHESION FREDON DEUX-SEVRES 2021**
 - Renouvellement
- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**
 - Désignation d'un référent ambroisie
- **HORAIRES MAIRIE**
- QUESTIONS DIVERSES**
 - Réflexion sur la suppression des régies de recette (Régie salle et 14 juillet)
 - Point sur le marais communal
 - Point centre de vaccination de Mauze sur le Mignon
 - Point sur la reprise de l'école : réglementation sanitaire
 - Restauration scolaire
 - Formation 1^{er} secours
 - Elections régionales et départementales : composition des bureaux de vote
 - Réflexion sur la hauteur des clôtures
 - Point sur les formations du personnel communal

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. M. Stephan PASTUREAU est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2021 qui leur a été communiqué au préalable.

01-30-04-2021 VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE BATI ET NON BATI

Monsieur le Maire expose :

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH (**T**axe d'**h**abitation) nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties et non bâties et reconduit ceux votés en 2020 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **43.37 %**
(*Taux de la commune de l'année 2020 soit 24.49 % + taux du département de 2020 de 18.88 % qui compense en partie la perte de la taxe d'habitation*)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 79.30 %

02-30-04-2021 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire expose :

Le résultat déficitaire d'investissement 2020 de 9 152.30 € n'ayant pas été intégré au budget primitif du local commercial, il est proposé de procéder aux virements de crédits suivants :

En section d'investissement-dépenses

001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 9 152.30 €
2132 immeubles de rapport : - 3 711.30 €

En section d'investissement-recettes

021 virements de la section d'exploitation : + 5441 €

En section de fonctionnement – dépenses

023 Virement à la section d'investissement : + 5 441 €
615228 Autres bâtiments : - 5441 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

03-30-04-2021 DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose :

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 30/04/2021

Certaines recettes n'étant pas connues au moment du vote du budget, il est proposé de les intégrer maintenant comme suit :

Recettes fonctionnements :

73111 Impôts directs locaux : + 11 419 €
7411 Dotation forfaitaire : + 3 416 €
74121 Dotation de solidarité rurale : + 2 446 €
74127 Dotation nationale de péréquation : + 681 €
74834 Etat – compensation au titre des exonérations des taxes foncières : + 3 568 €

Soit au total en recettes de fonctionnement : 21 530 €

Dépenses fonctionnement :

6135 Locations mobilières : + 5000 €
023 Virement à la section d'investissement : 16 530 €

Soit total en dépenses de fonctionnements 21 530 €

Recettes d'investissement :

021 Virement de la section d'exploitation : 16 530 €

Dépenses investissement :

020 Dépenses imprévues : + 530 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrain : + 16 000 €

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

04-30-04-2021 SALLE DE MOTRICITE— DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2021

(La présente délibération modifie la délibération n°10-19-03-2021 en ce qui concerne le calcul de la DETR – dépenses éligibles et montant attribué)

Monsieur le Maire expose :

Les services de l'état ont demandé à la commune d'intégrer aux dépenses éligibles la maîtrise d'œuvre et le contrôle technique pour le calcul de la DETR.
Par conséquent il est proposé à l'assemblée de valider un nouveau plan de financement qui intègre ces dépenses.

Le coût prévisionnel du projet d'aménagement de la salle de motricité s'élève donc à 26 400 € HT soit 31 680 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant (estimatif architecte, contrôle technique et frais de maîtrise d'œuvre).

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Maîtrise d'œuvre	3 000 €		
Contrôle technique	900 €		

Gros œuvre	11 000 €	DETR	10 560 €
Menuiserie extérieure et intérieure	8 500 €	CAP RELANCE 2021	8042 €
Fluides, électricité, plomberie, chauffage	3 000 €		
		Autofinancement	13 078 €
<i>Montant HT</i>	26400 €		
<i>TVA</i>	5 280 €		
MONTANT TTC	31 680	MONTANT TTC	31 680 €

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement qui lui est présenté
- précise que le montant demandé au titre de CAP RELANCE 2021 reste inchangé

05-30-04-2021 RESULTAT DE LA CONSULTATION SALLE DE MOTRICITE

Monsieur le Maire expose :

LOT 1 GROS OEUVRE

Sur les 6 entreprises sollicitées, deux ont répondu :

Entreprise MARY sise à ECHIRE (79) : 7 885.83 € HT soit 9 463 € TTC

Entreprise NIORT CONSTRUCTIONS sise à NIORT (79) : 8 278.75 € HT soit 9 482 € TTC

LOT 2 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES

Sur les 4 entreprises sollicitées, une seule a fait une offre :

Entreprise MARTEAU sise à Plaine-d'Argenson(79) : 8 150.64 € HT soit 9 780.77 € TTC

LOT 03 FLUIDES : ELECTRICITE / COURANT / COURANT FAIBLES / PLOMBERIE / VENTILATION

Sur les 3 entreprises sollicitées, une seule a répondu :

SARL BOUHIER sise à VALLANS (79) : 2 720 € HT soit 3 264 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis suivants et autorise le maire à signer tout document pour mener à bien cette opération :

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 30/04/2021

LOT 1 GROS ŒUVRE : Devis N° DE21-089 du 08/04/2021 établi par l'entreprise NIORT CONSTRUCTIONS sise à NIORT(79) pour un montant de 4 525 € HT soit 4 977.50 € TTC.

Le conseil a décidé de ne pas prendre en compte le nettoyage du mur.

LOT 2 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES : Devis N°2103146 du 29/03/2021 établi par l'entreprise MARTEAU sise à PLAINE D'ARGENSON pour un montant de 8 150.64 € HT soit 9 780.77 € TTC

LOT 03 FLUIDES : ELECTRICITE / COURANT / COURANT FAIBLES / PLOMBERIE / VENTILATION : Devis en date du 30/03/2021 établi par l'entreprise SARL BOUHIER sise à VALLANS (79) pour un montant de 2 720 € HT soit 3 264 € TTC ;

Soit un total de 15 395.64 € HT et de 18 022.27 € TTC.

06-30-04-2021 ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conclusions du diagnostic du Séolis et l'offre IRIS qui comprend deux volets :

Travaux de mise en sécurité et de mise à niveau réglementaire :

Sur 113 lampes, 63 (vapeur de mercure) sont à changer car elles ne sont plus aux normes.

▪Travaux de mise en sécurité (équipements manquants ou à remettre aux normes):
8 657.77 € HT

▪Travaux de remplacement des 63 lanternes (qui sera réalisé en 2 tranches) : **32 481.35 € HT.**

Le SIEDS peut subventionner les travaux de mise en sécurité et le remplacement des lampes (sauf mise en chantier et main d'œuvre) à hauteur de 70 % d'où un **autofinancement** pour la commune de **21 472.37 €.**

Contrat de maintenance (entretien initial, entretien périodique + dépannages, accès à outil interactif pour la gestion des réseaux EP) :

Sur 4 années pour un montant de 7 138.45 € soit 1 784.62 €.

Monsieur Olivier CAILLE aurait souhaité que SEOLIS transmette un diagnostic détaillé pour pouvoir l'étudier en commission de travaux et éventuellement solliciter d'autres avis.

Monsieur le Maire répond que SEOLIS avait été choisi notamment car il proposait de faire l'étude gratuitement si l'entreprise était sélectionnée pour les travaux.

Madame GEOFFROY Nelly considère que l'essentiel, au regard des choix à faire, est résumé dans le document transmis. L'étude détaillée n'apportera peut-être en plus qu'une localisation précise des points d'éclairage et une cartographie.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Après délibération le Conseil municipal valide l'offre IRIS à la majorité et autorise le maire à solliciter des aides auprès du SIEDS et d'autres organismes.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 14

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 3

07-30-04-2021 REGIE COMMUNALE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépôts en espèces des régisseurs inférieurs à 50 € sont proscrits. Aussi, suite à l'avis conforme du comptable assignataire je vous propose de modifier le fonctionnement de la régie de la bibliothèque comme suit :

Article 7 (arrêté modificatif du 01 juillet 2008) serait modifié comme suit : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **250 €** (au lieu de 500 €) ;

Article 8 (arrêté du 14 février 2005) : Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé et au minimum **une fois par an** (et non une fois par mois).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

08-30-04-2021 ADHESION 2021 FREDON DEUX-SEVRES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est identique à celui de 2020 soit **64.09 €** annuel.

Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion permet :

- un transfert à la FREDON de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués, dégageant celle des élus.
- une remise tarifaire sur les luttes collectives ainsi que sur une gamme de produits raticides et souricides ;
- un accès pour la commune mais également pour tous les habitants à des services supplémentaires à prix préférentiels, notamment la destruction de nid de frelons asiatiques, la régulation des taupes et des chenilles processionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

La population sera informée par le biais du petit communal.

09-30-04-2021 REFERENT AMBROISIE

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 12 mars la communauté d'agglomération du Niortais demande à la commune de désigner un référent ambroisie. Il demande à l'assemblée si un conseiller municipal est intéressé par cette délégation.

Après délibération, Monsieur Cédric BOUCHET est nommé référent ambroisie à l'unanimité des membres présents et représentés.

10-30-04-2021 HORAIRES MAIRIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver une petite modification sur les horaires de la mairie :

Horaires actuels :

lundi, mardi, jeudi : de 14 h 00 à 18 h 30

mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00

vendredi : de 12 h 00 à 13 h 00 et de 14 h à 17 h 30

Nouveaux horaires :

lundi : de 14 h à **17 h 30**

mardi, jeudi : de 14 h 00 à 18 h 30

mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00

vendredi : de 12 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à **18 h 30**

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Suppression des régies salles et 14 juillet : Suite à la nouvelle réglementation sur les régies, Monsieur le Maire propose de réfléchir à la suppression des deux régies évoquées ci-dessus.

Pour la salle, il est possible de revenir à la facturation.

Pour le 14 juillet, il pourrait être envisagé de confier la facturation des repas à une association communale.

La commission vie associative cérémonie et culture se réunira dans les prochains jours pour aborder tous ces points.

Marais communal :

Les travaux de clôture sont terminés, le parc est donc maintenant opérationnel pour recevoir des animaux.

La date d'ouverture est fixée au 10 mai 2021. 4 éleveurs (dont 2 nouveaux) mettront cette année leurs vaches en pacage dans le marais.

Centre de vaccination de MAUZE SUR LE MIGNON

Monsieur Christian BRUCHIER, conseiller municipal référent de la commune auprès du centre de vaccination de MAUZE SUR LE MIGNON, fait état des démarches

effectuées par la mairie (secrétariat et élus) pour aider les personnes de plus de 70 ans à s'inscrire auprès du centre.

Au total une trentaine de personnes âgées de plus de 70 ans ont pu être ainsi vaccinées.

Ecoles

Madame Nelly GEOFFROY, adjointe déléguée aux écoles, informe le conseil qu'il n'y a pas de changement de protocole sanitaire : s'il y a un seul de cas de covid au sein d'une classe, elle ferme.

Le brassage entre élèves reste limité. Les enfants sont regroupés par groupe classe à la cantine et à la garderie (depuis le début de la crise le lieu de garderie n'est plus le lieu de domicile mais celui de scolarisation).

Formation aux premiers secours

Madame Nelly GEOFFROY informe le conseil que la cantinière souhaite depuis longtemps faire une formation aux premiers secours. Le SDIS propose de venir faire une formation à VALLANS un mercredi pour l'ensemble du personnel mais il faut qu'il y ait un minimum de 8 personnes.

Une fois le personnel consulté, les élus pourront participer s'il reste des places. Cette proposition pourra également être faite aux membres d'associations communales et aux enseignants de l'école maternelle.

Elections régionales et départementales

Les élections auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Les élus pourront dès lundi s'inscrire sur ATOLIA pour participer à un bureau de vote.

Des créneaux de vaccination seront disponibles pour les personnels et élus qui veulent se faire vacciner.

Monsieur le Maire prend en note les noms des futurs membres du bureau de vote qui souhaitent se faire vacciner afin d'envoyer la liste au centre de vaccination de MAUZE.

Clôture

Le conseil municipal va engager une réflexion sur la hauteur des murs de clôture. La commission urbanisme se réunira prochainement à cet effet.

Formations personnel technique :

Le nouvel employé communal est inscrit à une formation d'artificier. Les deux agents du service technique seront ainsi en capacité de tirer le feu d'artifice pour le 14 juillet.

Des recherches pour les formations nacelle et habilitations électriques sont en cours.

François GUITTEAU est inscrit pour une formation certiphyto.

PLUId

La réunion sur le PLUId aura lieu le 19 juillet à 10 H 30 à la mairie.

Fibre :

Madame Chérifa HEMMET informe le conseil municipal que lors d'une permanence le samedi matin, elle a reçu un administré domicilié rue du prioulet qui s'inquiète au sujet du déploiement de la fibre dans sa rue.

Elle demande s'il est possible d'avoir un contact à la CAN pour avoir plus de précisions sur le calendrier des zones desservies.

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 30/04/2021

La mairie pourra lui communiquer le nom d'un interlocuteur.

JVS cloud :

Le conseil municipal est informé que les logiciels métiers cloud ont été installés dans la semaine.

Aire de covoiturage :

Monsieur Olivier CAILLE signale que la CAN n'a pas de retour de la commune sur la mise en place d'une aire de covoiturage à la sortie de VALLANS sur la départementale direction FRONTENAY.

Monsieur PASTUREAU Stéphan répond qu'il va prendre contact pour finaliser ce projet.

Petit communal :

Le bulletin municipal sera distribué la semaine prochaine par les élus volontaires

Permanences du samedi matin :

Elles reprendront à partir du 15 mai

Aménagement du parc à Teurtous :

Monsieur Sébastien LEFEVRE suggère d'installer des bancs au niveau de l'aire de jeux.

Brûlots :

Monsieur Sébastien LEFEVRE signale qu'un riverain rue de la laiterie continue à faire des brûlots de plastique malgré les remarques qui lui ont déjà été faites par la commune. Monsieur PASTUREAU Stéphan reprendra contact avec lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.